Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_137B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 1er septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Victor BATEJAT qui a donné pouvoir à M. Guillaume LE CORVEC, M. Michel GUEZET qui a donné pouvoir à M. Alexandre LANOË, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à M. Phillipe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à Mme Caroline COTTALORDA.

Secrétaire de séance : Mme Caroline COTTALORDA.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-137

Objet : Vente du véhicule Opel Movano immatriculé CP-293-TX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2026-048 du 30 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
Vu la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2025 fixant notamment le prix de réserve pour la vente du véhicule Opel Movano (camion-benne électrique) de 2013 et totalisant 93 657 kilomètres, immatriculé CP-293-TX à 13 000 €,
Considérant que, malgré un prix de vente initialement fixé à 13 000 €, les démarches de cession engagées n'ont pas permis la vente du véhicule à ce montant,
Considérant qu'un acquéreur externe s'est porté candidat à l'acquisition du véhicule à un montant de 10 000 € ; ce qui parait cohérent au regard de l'état, de l'ancienneté et de la valeur résiduelle du véhicule,
Vu l'avis de la commission des finances, marchés publics et moyens généraux du 27 août 2026,

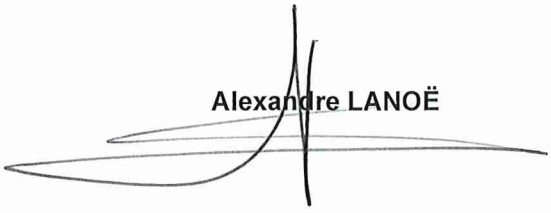
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la vente du véhicule Opel Movano immatriculé CP-293-TX au prix de 10 000 € à l'entreprise SARL COUVERTURE LE GOUALLEC 56340 CARNAC,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Alexandre LANOË



La Secrétaire de séance

Caroline COTTALORDA



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.